



LE PRÉFINANCEMENT

Novembre 2016



amue

MUTUALISATION + SOLUTIONS



+ Ce dispositif vise à sécuriser la réalisation des priorités portées par l'Agence pour le compte de ses adhérents

- Le dispositif retenu consiste, pour les établissements, à marquer leur intérêt pour un produit donné avant son lancement en traduisant leur engagement à l'acquérir et à le déployer à l'issue de la phase de construction assorti d'un versement financier
- Il s'agit ainsi de garantir l'Agence, et donc ses adhérents, contre les risques, notamment financiers, d'un déploiement insuffisant de la nouvelle solution logicielle



Le préfinancement : pourquoi?

- + **Le préfinancement s'inscrit dans le cadre des travaux menés sur le modèle économique de l'Agence et son évolution.** Plusieurs pistes ont été envisagées portant sur le mode de financement de la construction des projets de l'Amue et plus particulièrement sur l'engagement individuel des adhérents du groupement en amont du lancement des projets.

Décision prise : principe et premiers montants votés par l'assemblée générale (23 octobre 2014 et 23 juin 2016) et le conseil d'administration de l'Agence.



Le préfinancement: comment?

- + Le dispositif s'appuiera sur des conventions de préfinancement reprenant les engagements respectifs de chacun des établissements et de l'Amue notamment :
- + Pour l'Agence
 - L'engagement de mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour parvenir à la création du logiciel et à son déploiement selon le périmètre fonctionnel arrêté, dans un calendrier défini et dans le respect d'une tarification annoncée
 - Le remboursement à l'établissement du préfinancement lors de l'acquisition de la solution logicielle (déduction réalisée sur la Redevance Annuelle Mutualisée (RAM), due à la mise en production du produit et chaque année durant une période d'exploitation donnée)
- + Pour les établissements
 - L'engagement à acquérir la solution et à verser le montant du préfinancement lors du lancement du projet.



Le préfinancement : combien?



- + Les tarifs de préfinancement (différents selon la taille des établissements) sont établis en prenant en compte les coûts de construction des solutions logicielles, les capacités contributives des établissements et les capacités de financement de l'Agence

- + Les futurs produits que sont Sicles (renouvellement d'Apogée), Caplab (SI Recherche), et Sigec (gestion des contrats dans le domaine de la recherche) sont proposés au préfinancement selon ce modèle

- + Le vote des tarifs de préfinancement a été réalisé lors de l'Assemblée générale :
 - Du 23 juin 2016 pour Caplab et Sicles
 - Du 9 novembre 2016 pour Sigec



> Montant du préfinancement – Projet Sicles



+ Montant du préfinancement - Projet Sicles

Tranche	Masse Financière	Montant préfinancement HT
1	< 10 m€	15 000,00 €
2	< 30 m€	18 000,00 €
3	< 58 m€	21 000,00 €
4	< 95 m€	24 000,00 €
5	< 145 m€	27 000,00 €
6	< 205 m€	30 000,00€
7	> 205 m€	33 000,00€

MF ou Masse Financière = Déterminée par l'exécution des recettes, moins les crédits de masse salariale notifiés, de l'année n-1 du bilan comptable.



> Montant du préfinancement – Projet Caplab



+ Montant du préfinancement - Projet Caplab

Tranche	Masse Financière	Montant préfinancement HT
1	< 10 m€	10 000,00€
2	< 30 m€	12 000,00€
3	< 58 m€	14 000,00€
4	< 95 m€	16 000,00€
5	< 145 m€	18 000,00€
6	< 205 m€	20 000,00€
7	> 205 m€	22 000,00€

MF ou Masse Financière = Déterminée par l'exécution des recettes, moins les crédits de masse salariale notifiés, de l'année n-1 du bilan comptable.



> Montant du préfinancement – Projet Sigec



+ Montant du préfinancement - Projet SIGEC

⇒ Un montant unique : 6 700€ HT

+ A l'acquisition:

- RDD = 5 500€ HT
- RAM = 9 000€ HT



The background is a vibrant blue with several overlapping, semi-transparent circular shapes. White dotted lines of varying lengths and curves are scattered across the page, each ending in a small white plus sign (+).

Contact

direction@amue.fr